

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0434**

commune (s) : Dardilly

objet : Acquisition du lot n° 10 de la copropriété du centre commercial du complexe touristique de la Porte de Lyon situé 5, place de la Porte de Lyon et appartenant à la société La Maison des caves beaujolaises - Union de coopératives agricoles

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0434**

commune (s) : Dardilly

objet : **Acquisition du lot n° 10 de la copropriété du centre commercial du complexe touristique de la Porte de Lyon situé 5, place de la Porte de Lyon et appartenant à la société La Maison des caves beaujolaises - Union de coopératives agricoles**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la restructuration du pôle commercial du complexe touristique de la Porte de Lyon à Dardilly, la Communauté urbaine a acquis les lots n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 13 de la copropriété du centre commercial de la Porte de Lyon et constituant les 707/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales de celle-ci.

Depuis lors, des négociations ont été engagées avec la société La Maison des caves beaujolaises - Union de coopératives agricoles pour l'acquisition du lot n° 10.

Il s'agit d'un local en rez-de-chaussée et sous-sol à usage commercial, d'une superficie de 391,62 mètres carrés et des 161/1 000 de la propriété du sol des parties communes générales de la copropriété.

Aux termes du compromis qui a été établi, la société La Maison des caves beaujolaises - Union de coopératives agricoles céderait le bien immobilier en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 300 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition du lot n° 10 situé dans la copropriété du centre commercial du complexe touristique de la Porte de Lyon à Dardilly et appartenant à la société La Maison des caves beaujolaises - Union de coopératives agricoles.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1209 le 21 janvier 2008 pour la somme de 13 200 000 €.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1208 pour un montant de 300 000 € pour l'acquisition et de 4 400 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.